

DECLARATION LIMINAIRE DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Après un été et une rentrée chaotiques, le gouvernement poursuit son programme de régressions sociales. L'orientation libérale de la politique gouvernementale est maintenant explicite, avec, de plus, une vision restrictive de la démocratie, qui balaie le rôle des « corps intermédiaires » que sont par exemple les organisations syndicales ou les associations de terrain. Les réformes décidées ou en cours, visent à remettre en cause le rôle de l'État comme garant des solidarités et de l'égalité sur l'ensemble du territoire. Les mesures fiscales favorables aux plus riches et aux entreprises n'ont pas relancé l'investissement et l'emploi et, au contraire ont dégradé un peu plus le pouvoir d'achat des salarié-es. Il s'agit d'une démolition sans précédent de notre modèle social au bénéfice d'intérêts privés.

Avec près de 9 millions de personnes pauvres dans notre pays dont 3 millions d'enfants, un plan d'urgence ambitieux s'impose et doit être intégré dans toutes les politiques publiques. Car la pauvreté n'est pas une fatalité sociale mais bien la conséquence de choix politiques et sociétaux. Le « plan pauvreté » présenté par le gouvernement ne réussira pas à faire oublier la politique mise en œuvre depuis plus d'un an : loi travail précarisant les salarié-es en facilitant les licenciements, baisse des cotisations sociales, suppression des postes de fonctionnaires, suppression de l'ISF, cadeaux fiscaux aux plus riches, autant de décisions qui n'ont fait qu'amplifier la pauvreté dans notre pays. Elle n'est que la conséquence d'un système existant et il serait illusoire de ne vouloir traiter que les conséquences tout en amplifiant les causes par les politiques menées. Le « plan pauvreté » n'apportera aucune amélioration conséquente pour les populations les plus fragiles. La réforme de l'assurance chômage qui prévoit d'acter la dégressivité des allocations, viendra encore plus paupériser les privé-es d'emploi dont plus de la moitié ne touche aucune allocation. De même, la réforme du système de retraites va mettre l'individualisation au cœur d'un système jusque-là basé sur la solidarité : c'est une régression idéologique, mais aussi et surtout une réforme qui va creuser les inégalités sociales, renforcer la paupérisation des retraité-es et briser la solidarité inter-générationnelle. Dans la même logique, les multiples attaques contre la fonction publique sont tournées contre ceux qui n'ont pour seule richesse que ce bien commun que sont les services publics.

Le rapport CAP 22 insiste sur le fait qu'il faut « rationaliser » les moyens de fonctionnement des services publics et déroule sa vision entrepreneuriale de la gestion de l'État. Des missions de service public seront donc externalisées, privatisées, afin de réaliser des économies et consacrer la somme des intérêts particuliers au dépend de l'intérêt général. Le rapport préconise également le recours accru au contrat, la fin du paritarisme, l'individualisation à outrance...C'est réellement une transformation en profondeur du fonctionnement solidaire de notre société issu du Conseil National de la Résistance. Concrètement ce projet va entraîner des réorganisations de services ayant pour conséquences une moindre proximité avec les usager-es et des mobilités professionnelles et géographiques forcées pour les personnels mais aussi un creusement des inégalités pour les populations les plus fragiles et entre les territoires.

Au ministère de la Justice, un certain nombre de juridictions se sont manifestées en cette rentrée pour dénoncer le manque de moyens humains et matériels qui vient fragiliser la qualité du service public et l'égalité de traitement des justiciables. Le projet de Loi Programmation Justice 2018/2022 ne fera qu'aggraver la situation en déléguant une partie du contentieux à des plates-formes numériques et en révisant le périmètre et les missions des différentes administrations. Parallèlement, face à la hausse constante de l'incarcération, la Garde des Sceaux promeut un « plan prison » illusoire et qui va conforter l'inflation carcérale.

Le projet de programmation pour la Justice 2018/2022, vient mettre à mal tout un pan de l'exécution des peines en niant la place de la probation, donnant l'impression que le gouvernement avance malheureusement sans vision quant à cette question. Le retour en force du sursis probatoire en est une illustration.

La FSU Justice martèle qu'une peine à l'image de la contrainte pénale favorisera une réponse moderne à la question du traitement de la délinquance dans notre société !

Or, l'enfermement reste la réponse pénale privilégiée avec 70710 personnes incarcérées. Réduire les entrant-es en prison nécessite une reconnaissance d'une véritable peine de probation sans référence à l'emprisonnement. L'ouverture de nouvelles places de prison ne va qu'à l'encontre de la recherche internationale qui souligne combien le choix carcéral n'est pas la solution pour prévenir efficacement la récidive, au contraire !

Parmi la population carcérale, le nombre d'adolescent-es incarcéré-es continue d'augmenter significativement (893 mineur-es au 1er juin 2018). Et la DPJJ a livré la liste des villes dans lesquelles seraient créés les 20 nouveaux centres fermés, faisant fi de l'échec de ces structures pourtant dénoncé par de nombreuses instances reconnues (CNCDDH, CGLPL, etc...). La FSU Justice exige la réorientation des moyens dédiés à l'enfermement vers les structures éducatives.

Cela passe aussi par une nécessaire reconnaissance des compétences des agents en lien avec les missions ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail.

Aujourd'hui, en CTM est proposé le vote des arrêtés concernant le statut des éducateur.trice.s de la PJJ alors même que les concertations avec les organisations syndicales sont restées embryonnaires, qu'un conflit social est en cours concernant la filière socio-éducative et que des réunions intersyndicales se tiennent dans les régions. En effet, le passage en catégorie « A minuscule » de la filière socio-éducative (ASS, éducateur.trice.s et CSE) n'est pas à la hauteur des attentes des collègues, ne reconnaît pas leur expertise, leur autonomie pédagogique et comporte des grilles indiciaires insuffisantes. De plus, la DPJJ programme l'extinction du corps des chef-fes de service éducatif et ne laisse aucune perspective positive pour ces agents qui représentent presque un tiers des personnels éducatifs. Concernant les Responsables d'Unité éducative, le projet de statut de cadre éducatif ne répond pas à l'impasse statutaires que connaît cette fonction. La seule solution à ces questions est l'intégration des RUE dans un corps de directeur-trices revalorisé et le passage en catégorie A type de toute la filière socio-éducative.

De même, sont présentés pour avis les arrêtés concernant le RIFSEEP des corps spécifiques de la PJJ, alors que les discussions sur la circulaire sont toujours en cours et qu'un CTC PJJ est prévu en octobre sur cette question. Au-delà du fond de ce nouveau régime indemnitaire pour lequel la FSU reste, comme toutes les autres organisations syndicales, opposée, la manière de faire du secrétariat général est insupportable. Vous ne tenez compte d'aucun calendrier, ni celui des directions du ministère, ni celui des organisations syndicales et avancez selon vos propres priorités.

Concernant la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation qui a été promulgué dans l'urgence par ordonnance par le précédent gouvernement, on ne peut que constater que lorsqu'il s'agit de donner des droits aux agents publics l'urgence est relative. En effet, cela fait plus d'un an que les agents du ministère sont dans un flou complet quant à l'exercice de leur droits à formation.

En cette rentrée sociale, toutes les raisons de se mobiliser et de lutter contre les mesures annoncées et mises en place dans les différents ministères comme dans le secteur privé sont réunies, et le mouvement syndical ne peut laisser faire cette entreprise de destruction des acquis sociaux. Aussi pour lutter contre cette politique sociale destructrice, la FSU appelle tous les agents à faire du 9 octobre 2018 une journée de mobilisation, appelle les agents en se mettant massivement en grève et en participant à la construction d'un mouvement aussi bien dans le public que dans le privé.



SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social-Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.
Site : www.snpespjj-fsu.org
Mél : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 07.69.17.78.42 – 07.86.26.55.86 – Fax : 01.48.05.60.61
Site : <http://snepap.fsu.fr>
Mél : snepap@free.fr